

7 mai 2008 INS C

0 8 0 5 **FAC ACE 03/2008 : subvention unique prélevée sur le Fonds pour les actions culturelles**

1. Objet

La subvention unique suivante est accordée et prélevée sur le Fonds pour les actions culturelles :

2930.300-012.1/2008

Compagnie Opera Obliqua, Moutier, projet d'opéra « Don Giovanni »

Subvention unique accordée à la Compagnie Opera Obliqua pour la production de l'opéra « Don Giovanni » au Stand de tir de Moutier en août et septembre 2008, d'un montant total de 300'000 francs.



2. Bases légales

- Loi du 4 mai 1993 sur les loteries (RSB 935.52), articles 37, 47 et 48 ;
- Ordonnance du 20 octobre 2004 sur les loteries (RSB 935.520), articles 31, 33 et 40.

3. Montant déterminant du crédit

Le montant total de la subvention cantonale s'élève à 300'000 francs.

4. Type de crédit/compte/exercice

- Subvention versée entre 2008 et 2013
- Compte 2930.3500.100.01 (Fonds pour les actions culturelles)
- Promis sur l'année comptable 2008

5. Conditions

- La subvention ne sera versée que si le 75 % du budget global est couvert.
- L'octroi de cette subvention ne constitue pas un précédent pour le versement de contributions ultérieures.
- Le droit à cette subvention expire au 31 décembre 2013.

Après exécution du présent arrêté, l'état du compte s'élève à 4'555'367.90 francs.

A la Direction de l'instruction publique

Certifié exact

Le chancelier :